

RAPPORT ENS 2014 –ITALIEN

Jury : Carolina Simoncini

Deux copies : bon niveau général de langue, tant en italien qu'en français.

Les consignes ont été généralement bien comprises et respectées.

En ce qui concerne la traduction, il ne s'agissait bien évidemment pas de faire une transcription mot à mot du texte qui aurait alors perdu tout son sens mais de rendre, avec précision, le sens de l'article de La Repubblica.

Le sujet de ce dernier traitait de la situation et de l'évolution de la liberté de la presse en Italie et plus généralement en Europe.

Même si le sens général a été bien compris, les candidats ont eu parfois tendance à s'éloigner du texte et à l'enjoliver exagérément, lui ôtant parfois de sa pertinence.

Par exemple, traduire « 2013 » par « l'an dernier » ou encore ajouter « ainsi » quand rien dans le texte italien ne le suggère, nous semble inopportun. De même que traduire « va molto male la Grecia » par « la Grèce est dans une situation très délicate » est à notre sens trop éloigné du sens originel. Cette tendance au « rajout » peut même amener à commettre de véritables barbarismes comme ce « ayant attrait » pour « ayant trait » trouvé dans une copie.

D'autre part, il nous semble utile de rappeler aux candidats que la forme impersonnelle, au pluriel en italien, est au singulier en français (« il diritto di essere informati » devient « le droit d'être informé » en français).

Il est important que les candidats évaluent avec précision le sens de certains mots français : « nier » n'a pas le même sens que « renier » quand il s'agit de traduire « negare ». De même « finalmente » en italien devient un faux-sens s'il est traduit par « finalement » en français.

Concernant la réponse à la question, les candidats maîtrisent bien voire très bien la langue italienne mais ne font pas toujours l'effort de présenter une argumentation construite et d'exprimer leur point de vue personnel, répétant parfois à plusieurs reprises les mêmes idées sous des formes vaguement différentes.

Par ailleurs nous avons pu noter quelques petits erreurs d'orthographe comme « leggittimandolo » au lieu de « legittimandolo » ou encore « mecanismi » au lieu de « meccanismi ». De plus l'accord de l'adjectif et du nom n'est pas toujours respecté comme dans le cas de « questa corollario » au lieu de « questo corollario ». Nous avons également pu noter dans l'une des copies une fâcheuse tendance à multiplier ou au contraire à oublier les accents comme dans le cas de « erà » au lieu de « era » et de « puo » au lieu de « può ».

Pour l'oral : les deux candidats devaient s'exprimer après avoir écouté un document audio dans lequel on pouvait entendre Roberto Benigni parler de l'importance d'exercer le droit de vote et de participer à la vie politique.

Le sens général a été globalement bien compris par les candidats ; l'un d'eux en particulier nous a impressionné par la finesse de son analyse. En effet il a proposé son point de vue d'une façon très articulée et complète. Sa langue était riche et variée et son expression fluide. Cela dit nous avons pu noter quelques erreurs facilement évitables comme « i scandali » au lieu de « gli scandali » ou « carismo » a lieu de « carisma ».

Dans l'autre cas, malgré une maîtrise de la langue assez bonne, nous avons regretté une certaine faiblesse dans l'argumentation, une tendance à se répéter et un manque de clarté générale du discours. Les fautes commises étaient ici plus importantes. Le candidat, manquant du vocabulaire, s'est vu contraint d'inventer des mots comme « veritabile » ou « rifresco » ou encore « némichi ».